

Restauration : une TVA à 5,5 % demandée

C'est l'une des solutions que propose le député loir-et-chérien Pascal Brindeau pour venir en aide à l'hôtellerie-restauration. Dans un communiqué en date d'hier, l'élu souhaite une baisse ciblée de TVA à un taux unique réduit de 5,5 % dans tous les secteurs de cette branche professionnelle pour 2020 et 2021. Pour le député, c'est une mesure simple et efficace pour relancer l'offre et la demande dans un secteur qui compte beaucoup de petites entreprises très dépendantes du niveau de charges sociales et fiscales. « Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration va être très fortement impacté par la crise liée à l'épidémie, les établissements

étant totalement fermés depuis le 15 mars et les perspectives et conditions de réouverture n'étant pas encore précisées, souligne Pascal Brindeau. En tout état de cause, ces réouvertures et la reprise progressive de l'activité du secteur n'interviendront pas à compter du 11 mai dans le cadre du déconfinement. » Le député vient d'écrire au Premier ministre pour défendre cette mesure et déposera une proposition de loi dans ce sens dans les prochains jours.

Le retour de la TVA à 5,5 % est aussi attendu par Sabine Ferrand, présidente de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Loir-et-Cher.

La représentante locale du secteur porte d'autres revendications, qu'elle fait remonter à l'État, à la Région, au Département et aux élus locaux : « La prise en charge des dettes générées durant nos fermetures (énergies, loyer et différentes charges), le chômage partiel jusqu'à la saison prochaine, les exonérations de charges fiscales, sociales et patronales pour un an et la prise en charge de la perte d'exploitation par les assurances seront les seules solutions salutaires pour nos professions. Nous ne voulons pas d'aides qui saupoudrent des milliards et qui finissent par être des miettes sur nos comptes en banque. »

C. N.



L'hôtellerie-restauration veut des solutions efficaces.

(Photo archives NR)